



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES
VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FÉVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le 11 février à 19 heures ;

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 janvier 2009, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mmes LIBERT-ALBANEL, SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoint ; MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN, Mmes TOP (arrivée pour le débat d'orientations budgétaires), VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI (arrivé pour le débat d'orientations budgétaires), de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU ; M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY (arrivée pour le débat d'orientations budgétaires), M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI.

Etaient excusés : M. VINDÉOU (pouvoir à M. MIREUR).

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI).



QUESTIONS ORALES

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'Administration municipale et des relations avec les citoyens, répond à une question de M. CARDONI, Conseiller municipal du groupe "Ensemble à gauche" relative aux locaux de la CGT.

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à une question de Mme MOULY, Conseillère municipale du groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes" relative à l'affectation des élèves dans les lycées.

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à une question de Mme FLIECX, Conseillère municipale du groupe socialiste « Vivons Vincennes » relative aux Réseaux d'aide spécialisés pour les enfants en difficulté (RASED).

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à une question de M. MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste « Vivons Vincennes » relative à la pollution électromagnétique.

M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie et de la propreté de la Ville, répond à une question de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe des Elus Verts de Vincennes relative à la gestion des arbres à Vincennes.

M. le Maire répond à une question de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe des Elus Verts de Vincennes relative à Vincennes et l'intercommunalité.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 17 décembre 2008.**

- FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2009.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter, auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie, l'attribution d'une subvention pour les travaux de réhabilitation du réseau communal d'assainissement rue Faie-Félix estimés à 300 000 € TTC.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de compléter la rémunération des agents recenseurs par la création d'une prime de collecte ainsi déterminée :
 - 50 % du secteur collecté après 2 semaines de collecte 40 € net
 - 70 % du secteur collecté après 3 semaines de collecte 20 € net
 - 90 % du secteur collecté après 4 semaines de collecte 20 € net

- LOGEMENT SOCIAL ET HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan de la 1^{ère} année de mise en œuvre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Centre ancien.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention dite de veille foncière proposée par l'Établissement public foncier d'Ile-de-France et autorise le Maire à la signer.

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité (*M. LEBEAU ne prend pas part au vote*), **d'attribuer à l'Office public de l'Habitat de Vincennes une subvention de 220 000 € en vue de lui permettre de supporter le coût de la charge foncière liée à l'opération d'acquisition-amélioration de l'immeuble sis 188 rue Diderot.**
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de portage foncier de 550 000 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de six logements sociaux au 2 rue de Montreuil / 28 avenue de Paris.

- MARCHÉS PUBLICS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec la Sté KONE un marché de maintenance pour l'entretien des ascenseurs et monte-charges dans les bâtiments communaux pour un montant annuel forfaitaire de 53 300,55 € TTC et des prestations hors forfait estimées à 10 660,60 € TTC maximum.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (7 voix contre : *M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE - 1 abstention : M. CARDONI*), **d'attribuer le marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement urbain du centre ville à l'équipe ALTHABEGOITY / BAYLE, architectes-urbanistes (mandataire) en groupement avec l'agence de paysagistes PENA & PENA et le bureau d'études OGI avec un coût prévisionnel des travaux arrêté à 22 000 000 € HT et autorise le Maire à le signer ;**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (7 voix contre : *M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE - 1 abstention : M. CARDONI*), **d'attribuer le marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement urbain des places Diderot et Renon à Pierre GANGNET, architecte-urbaniste (mandataire) en groupement avec le paysagiste EMPREINTE, l'éclairagiste LEA (Les Éclairagistes Associés) et le bureau d'études OGI (mandataire) avec un coût prévisionnel des travaux arrêté à 2 100 000 € HT et autorise le Maire à le signer.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (4 abstentions : *Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI*), Monsieur le Maire à signer avec la Sté TOTAL et la Sté IGOL des marchés à bons de commande pour la fourniture de carburants, de lubrifiants et de prestations annexes.

- ENSEIGNEMENT

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), de modifier la sectorisation scolaire à compter de septembre 2009 afin de répondre aux évolutions des effectifs.

- VŒUX

LE CONSEIL

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes" relatif à la réalisation, par le Conseil général du Val-de-Marne, des travaux du collège Saint-Exupéry, confirmée à l'unanimité.
- ▷ **APPROUVE** à la majorité (35 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR ; Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU (par pouvoir à M. MIREUR), Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU - 8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI)), le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes".
- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe socialiste "Vivons Vincennes" relatif aux événements survenus dans la bande de Gaza, infirmée à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU (par pouvoir à M. MIREUR), Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY,

LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe des élu-e-s Vert-e-s de Vincennes "Verts Vincennes 2008" relatif à la décision du Gouvernement de supprimer 42 % de ses aides au conseil conjugal et familial, infirmée à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU (par pouvoir à M. MIREUR), Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, MM. SERFATI, de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 25 mars 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le Président,
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**

Pierre Cordonni
Conseiller Municipal.
Gpe: Ensemble à Gauche
avec le soutien du
Parti Communiste Français

11 Février 2009
Conseil Municipal.
Ville de Vincennes

Question orale:

Honorable Mairie, chers Collègues,
L'Union Locale C G T est expulsée
des locaux qu'elle occupe depuis 1981 à
Vincennes (15 Rue de Montreuil).

Quelle est la proposition de réhébergement
que la municipalité fait à ce Syndicat,
afin que celui-ci puisse continuer à vivre
et exercer dans notre Ville.

P. Cordonni

Réponse de Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale et des ressources humaines, des relations avec les citoyens et des technologies de l'information, et des relations avec les collectivités territoriales à la question orale de M. CARDONI, Conseiller municipal du groupe « Ensemble à gauche »

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous n'êtes pas sans savoir que l'union locale CGT Vincennes Saint Mandé occupe, à titre gratuit, un appartement sis au deuxième étage de l'immeuble 15 rue de Montreuil.

La municipalité, maintenant sa volonté de se rapprocher des 20 % imposés par la loi SRU en matière de logements sociaux, se doit de trouver toujours plus de terrains ou de bâtiments qui pourraient répondre à cet objectif. C'est pourquoi la municipalité a décidé de réaliser des logements sociaux dans les locaux du 15 rue de Montreuil.

Dans ce cadre, un courrier a été adressé à Monsieur Pallatier, représentant de l'union locale CGT, en septembre 2008 afin de l'informer que le bâtiment serait confié à un bailleur social qui l'affecterait en totalité à de l'habitation, et ce dès la libération des locaux qui lui avait été mis à disposition c'est-à-dire pour le 1^{er} janvier 2009.

Le 19 novembre dernier, une rencontre avec Monsieur le Maire a été organisée en mairie au terme de laquelle les représentants de l'union locale CGT ont souhaité bénéficier d'un délai supplémentaire pour quitter les lieux. Cette demande leur a été accordée et le délai a été porté au 1^{er} juillet 2009.

De plus, Monsieur le Maire vous avait reçu personnellement le jour même afin de vous informer de la situation et de son avancée.

Conformément à ce qui a été dit à l'union locale CGT, nous maintenons notre volonté de créer de nouveaux logements sociaux rue de Montreuil, les locaux devront donc être impérativement libérés au 1^{er} juillet prochain.

Malgré tout, nous leur avons proposé notre aide dans leurs recherches pour trouver un nouveau local et les informons des disponibilités en matière de local sur le territoire de la commune.

- Une proposition de partage de locaux pour exercer leurs activités leur a été faite et refusée.
- Une autre proposition est actuellement à l'étude.

Pour autant la CGT, comme elle s'y était engagée, doit aussi poursuivre ses recherches afin de trouver une solution de remplacement.

Sachez que la ville de Vincennes reste attachée à toute démonstration de la vie citoyenne et de l'activité associative.

Question du groupe de la majorité municipale « *Avec vous pour Vincennes* »

Monsieur le Maire,

Les difficultés d'affectation des collégiens entrant en classe de seconde au lycée Hector-Berlioz deviennent récurrentes ces dernières années.

C'est toujours au prix de plusieurs interventions de vous-même et d'inquiétudes parentales que la situation des enfants restés sans affectation pendant l'été trouve une issue favorable fin août, voire début septembre.

Jusqu'ici, tous les collégiens vincennois ont pu être admis au lycée Hector Berlioz. Toutefois, ce traitement de dernière minute n'est acceptable pour personne.

Ainsi que comptez-vous faire cette année, pour la rentrée 2009, afin d'anticiper ces problèmes d'affectation ?

Réponse de Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire à la question orale de Mme MOULY, conseillère municipale du groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes"

Madame la Conseillère municipale,

Comme vous le soulignez très justement, les difficultés d'affectation des collégiens vincennois entrant en classe de seconde au lycée Hector-Berlioz sont récurrentes depuis plusieurs années maintenant.

C'est un fait : il manque un troisième lycée à Vincennes.

C'est ainsi qu'à l'initiative de Monsieur le Maire, la région Ile de France a inscrit dans son plan pluriannuel d'investissement la construction d'un nouveau lycée à Vincennes.

La municipalité met actuellement tout en œuvre pour que ce futur lycée puisse être réalisé dans les meilleurs délais et, fidèle à notre volonté d'associer les communes riveraines, nous avons décidé de monter ce projet en lien avec Saint Mandé et Fontenay sous Bois.

Cela démontre bien l'intérêt que nous portons à la jeunesse et à l'éducation.

Pour autant, aux vues des problèmes qui ont encore émaillé la rentrée scolaire 2008, Monsieur le Maire et moi-même avons sollicité l'Inspection académique afin de l'inciter à rechercher des solutions concrètes pour faciliter la rentrée en seconde des collégiens vincennois.

Aussi, pour ce faire, nous avons rencontré dès le mois de novembre Monsieur Jouault, Inspecteur d'académie.

Une réunion fut donc organisée le 12 janvier dernier en présence des associations de parents d'élèves, du proviseur du lycée, des principaux de collèges et d'élus de la commune de Saint mandé.

Dans ce cadre, Monsieur l'Inspecteur d'académie nous a informés des estimations prévues pour cette rentrée. Il apparaît que les perspectives en matière d'effectifs seraient sensiblement équivalentes à celle de la rentrée précédente. Ainsi tous les élèves vincennois de troisième qui le souhaiteraient devraient pouvoir intégrer le lycée de leur choix à terme.

De plus, afin de lever les inquiétudes des parents concernant les critères de répartition des élèves dans les lycées ainsi que pour expliquer les règles de fonctionnement du logiciel d'affectation, une réunion technique est organisée à l'initiative de Monsieur Jouault courant mars avec les parents d'élèves.

Nous participerons bien entendu à cette réunion et restons vigilants quant aux difficultés que pourraient rencontrer certains parents lors de l'inscription de leur enfant en seconde au lycée.



Réunion du Conseil municipal du 11 février 2009

Question orale posée par le groupe socialiste à propos des RASED

Monsieur le Maire, cher-e-s Collègues,

Vous avez certainement noté ces dernières semaines le désarroi et la colère des enseignants et des parents d'élèves face à la politique menée par le gouvernement à l'encontre des RASED.

A la question soulevée lors du dernier Conseil par le groupe des élus verts au nom de l'opposition toute entière, Mme Voisin, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire avait partagé l'inquiétude des associations de parents d'élèves, soulignant dans la conclusion de son propos que la majorité serait « très vigilant[e] sur la qualité de l'offre éducative à Vincennes ».

De son côté, Monsieur le Maire a fait part de sa préoccupation à de l'Inspecteur d'Académie et écrit au Ministre de l'Education nationale pour l'interroger sur son projet de réforme afin de préciser le devenir des postes de RASED existants à Vincennes.

Il reste que l'évolution récente de la situation est de nature à éprouver les bonnes intentions de Monsieur le Maire s'agissant des questions d'éducation.

Malgré les protestations venues de toutes part, le Ministre de l'Education nationale campe sur ses positions en maintenant au niveau national la fermeture de 3 000 postes dans les RASED : 1 500 seraient sédentarisés dans des classes (c'est-à-dire auraient la charge d'une classe banale à temps plein) et 1 500 autres seraient sédentarisés sur des écoles comme maîtres surnuméraires...

Pour le Val-de-Marne, d'après les documents préparatoires au comité technique paritaire académique (CTPA), le Recteur d'académie propose que 31 postes soient sédentarisés dans les classes et 31 autres affectés en surnuméraire dans les écoles donc 62 postes seraient fermés dans les RASED pour être transformés. Il faut ajouter la suppression des 37 postes vacants cette année. À la rentrée prochaine, il ne resterait donc que 147 postes de RASED dans le Val-de-Marne au lieu de 246 en théorie.

Ces 99 suppressions représentent plus de 40% des postes.

Autant dire qu'à l'issue de ces tours de passe-passe administratifs, l'aide spécialisée sera pratiquement inexistante au sein des écoles publiques à la prochaine rentrée.

Vincennes n'est pas épargnée.

En effet, une coupe claire a été faite par l'Inspecteur d'Académie, sur les réseaux de la 8ème circonscription comprenant les écoles de Vincennes – St-Mandé – Nogent.

A Vincennes, il ne devrait rester, au mieux à la rentrée, qu'un RASED réduit à sa plus simple expression (un psychologue, un maître G, un maître E) pour aider les élèves des 14 écoles de la ville dans le cadre de petits groupes de rééducation (G) ou d'adaptation (E). Il faut savoir que ce dispositif pourrait être redistribué sur la circonscription dès la rentrée, la ville de Nogent étant encore plus mal dotée !

La question de l'aide aux enfants en difficulté, posée à travers ces mesures drastiques, nous semble aujourd'hui infiniment préoccupante.

Même si Vincennes est réputée pour la qualité de ses écoles, il n'en est pas moins vrai que de nombreux petits Vincennois sont confrontés, comme partout, à des difficultés d'attention et d'apprentissage, difficultés sévères pour certains d'entre eux.

A Vincennes, comme ailleurs, l'aide spécifique apportée par les enseignants des RASED constitue, de toute évidence, une aide particulièrement précieuse pour les élèves en difficulté, aide spécifique à laquelle les enseignants de classes banales ne peuvent se substituer.

Les familles vincennoises, notamment à travers les associations de parents d'élèves, n'ont pas manqué d'exprimer leur inquiétude.

De son côté, le groupe des élus socialistes déplore l'attitude du gouvernement actuel qui reste sourd aux demandes de l'ensemble de la communauté éducative et sacrifie son école à des équilibres financiers à court terme, sans mesurer le coût de l'échec scolaire et de ses répercussions sur la société.

Au-delà de la déclaration de bonnes intentions de Madame le Maire-adjoint en charge de la famille et de la vie scolaire au cours du Conseil municipal du 17 décembre 2008, nous souhaiterions être informés sur l'avancée de vos démarches et savoir ce que vous comptez faire concrètement afin de préserver les postes supprimés sur le territoire de la commune.

Réponse de Mme Voisin, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire à la question orale de Mme FLIECX, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Madame la Conseillère municipale,

Vous nous interrogez à nouveau quant aux démarches que nous avons engagées auprès du Ministère de l'Éducation nationale afin de le sensibiliser sur la possible disparition d'un certain nombre de postes dans le cadre du RASED sur la commune de Vincennes.

Je vous rappelle qu'à différentes reprises Monsieur le Maire et moi-même étions intervenus auprès de Monsieur Jouault, Inspecteur d'académie et Madame Greiner, Inspectrice de l'éducation nationale pour les interpeller sur cette perspective.

De la même façon, Monsieur le Maire avait écrit à Monsieur Xavier Darcos, Ministre de l'Éducation nationale, pour le questionner sur le devenir des postes existants à Vincennes dans le cadre de son projet de réforme.

Enfin, je suis personnellement en contact régulier avec les différentes associations de parents d'élèves pour les tenir au courant de nos interventions.

Les réponses qui nous ont été apportées tendent à nous rassurer sur la prise en charge effective des enfants vincennois scolarisés pour lesquels une aide plus spécifique serait nécessaire aux vues de leurs difficultés.

En effet, pour la circonscription Vincennes – Saint Mandé – Nogent sur Marne, perdureraient les 2 postes de maître E, les 2 postes de maîtres G et les 3 psychologues.

De plus, les bilans d'évaluation effectués de façon objective auprès des élèves dans nos écoles permettront une meilleure identification des enfants en très grande difficulté.

Ces derniers seront ainsi suivis dans le cadre du RASED.

Pour les enfants connaissant des difficultés scolaires moindres, les nouvelles mesures prises dans le cadre de cette réforme apporteront les réponses nécessaires et appropriées au traitement de la difficulté scolaire dans toutes les classes. Et je pense en particulier à l'aide individualisée pour les enfants rencontrant des problèmes d'apprentissage scolaire et aux stages de remise à niveau CM1/CM2.

En conclusion, et toujours dans le but de mieux coordonner l'ensemble des actions mises en place pour lutter contre l'échec scolaire, des liens plus étroits seront noués avec le centre médico-psycho-pédagogique.

Pour autant je puis vous affirmer que nous restons très vigilants quant au dispositif qui sera mis en place sur Vincennes et que nous allons continuer à nous mobiliser pour que les élèves vincennois qui en ont le plus besoin, reçoivent une réponse adaptée à leurs situations.



Réunion du Conseil municipal du 11 février 2009

Question orale posée par le groupe socialiste à propos de la politique du maire concernant la pollution électromagnétique

Monsieur le Maire, cher-e-s collègues,

Interrogée le 30 septembre 2008 par le groupe des Verts de Vincennes sur les dangers éventuels que feraient peser les antennes-relais de téléphonie mobile à Vincennes, M^{me} l'adjointe au maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire avait répondu de la manière suivante : « les nombreuses études scientifiques réalisées par des groupes d'experts indépendants à travers le monde sur l'impact des ondes électromagnétiques de toute nature sur les êtres n'ont pas conclu à une menace sur la santé », citant à l'appui l'Organisation mondiale de la Santé et le Ministère de la Santé.

De la même manière, Madame Séguret avait tenu à souligner que les niveaux d'expositions relevés sur les différentes antennes implantées dans Vincennes étaient de 3 à 5 fois plus petits que la valeur limite de référence pour les antennes du quartier des Vignerons, et plus de 11 fois inférieurs aux limites s'agissant des antennes de la Cité industrielle.

De toute évidence, la justice française ne partage pas l'appréciation optimiste et rassurante de M^{me} l'adjointe au maire chargée du développement durable sur ce point.

En effet, la Cour d'Appel de Versailles a tout récemment ordonné le démontage d'une antenne-relais Bouygues Telecom à Tassin la Demi-Lune dans le Rhône. Cette décision confirme la condamnation prononcée en première instance par le Tribunal de Nanterre à l'encontre de la société Bouygues Telecom, considérant que la présence d'une antenne-relais de téléphonie mobile à proximité d'habitations constitue un trouble anormal de voisinage réparable par le démontage de l'antenne.

Ce jugement apporte une reconnaissance juridique aux risques que font courir les antennes-relais de téléphonie mobile en terme de santé publique. La décision s'appuie en particulier sur le rapport Bio-initiatives de 2007, réalisé par un groupe de scientifiques indépendants des industriels et des opérateurs de téléphonie mobile, et qui appelle les autorités publiques de chaque pays à revoir les normes d'exposition aux champs électromagnétiques. Il importe par ailleurs de souligner que le Parlement européen a émis, le 4 septembre 2008, une résolution demandant la diminution des normes de champ électromagnétique.

Il n'y a peut être plus lieu de se montrer rassurant en soulignant que les niveaux d'exposition à Vincennes sont très inférieurs aux normes actuellement en vigueur, dans la mesure où celles-ci sont de plus en plus remises en question. Le moins que l'on puisse dire est qu'il y a en effet de quoi, quand on sait que la norme la plus faible se situe actuellement à 41 volts/m, et que les appareils médicaux tels que les stimulateurs cardiaques ou encore les pompes à insuline subissent des interférences au-delà de 3 volts/m...

En d'autres termes, le *statu quo* à Vincennes comme ailleurs est difficilement soutenable.

En application du principe de précaution, plusieurs municipalités, dont notamment celle de Valence, ont pris des mesures visant à réduire la pollution électromagnétique dans leurs communes.

M. le Maire, vous avez maintes fois souligné votre ambition en matière de développement durable, en rappelant notamment que « le développement durable dépasse largement la conception de la faune et de la flore : c'est en réalité une nouvelle conception de la politique et de l'action publique », qui impose d'intégrer la dimension cruciale du « facteur temps » dans toutes les décisions. Précisément parce qu'on ne peut regarder l'avenir avec les lunettes du passé, nous tenons à vous interroger sur les mesures que vous entendez prendre pour réduire la pollution électromagnétique sur Vincennes de manière générale et sur la question des antennes-relais en particulier. Êtes-vous, par exemple, prêt à prendre un arrêté interdisant l'installation de ces antennes dans un rayon de 100 mètres autour des écoles et des crèches ?

De la même façon, nous aimerions connaître votre sentiment sur l'idée de réunir spécifiquement la commission du développement durable une fois par an, s'agissant des pollutions électromagnétiques, tant il est vrai que cette question s'étend aussi à d'autres domaines telles que les bornes wi-fi.

Réponse de Mme SEGURET, Adjointe au Maire chargée de l'Attractivité du territoire et du développement durable à la question orale de M. MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Monsieur le conseiller municipal,

Vous semblez regretter le manque de mesures de la Ville contre l'installation d'antennes-relais.

Or, s'il vous a fallu la décision d'un tribunal pour vous émouvoir de l'impact des antennes relais sur la santé publique, laissez-moi vous dire que leur implantation fait, depuis longtemps, l'objet d'une haute vigilance de notre part. En effet, nous n'avons pas attendu la décision de la Cour d'Appel de Versailles ordonnant le démantèlement d'une antenne-relais, pour veiller scrupuleusement à un déploiement des réseaux de téléphonie mobile répondant aux préoccupations sanitaires des Vincennois.

Sachez que nous nous sommes depuis longtemps imposés d'exclure la construction d'antennes relais dans un périmètre de 100 mètres autour d'équipements scolaires et de crèches. C'est en accord avec cette règle que la Ville a refusé d'accorder un permis de construire concernant l'implantation d'une station de radiotéléphonie mobile supportant plusieurs antennes, rue de Fontenay, en raison de sa proximité avec la crèche de la République. Or dans une décision du 11 décembre 2008, le Tribunal administratif de Melun a annulé cette décision de refus au motif qu'« *aucun élément du dossier ne permet d'accréditer l'hypothèse de risques pour la santé publique pouvant résulter de l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les antennes-relais* ». Aussi, tout arrêté pris par la Municipalité en ce sens serait entaché d'illégalité.

En outre, le Conseil d'Etat a, dans une décision du 2 juillet 2008, suspendu l'exécution d'un arrêté du maire de Créteil du 3 juillet 2007 imposant des conditions à l'installation d'antennes relais dans un périmètre de 100 mètres autour de certains établissements. Le Conseil a estimé qu'en l'état de l'instruction, « *les risques graves et avérés pour la santé publique résultant des ondes électromagnétiques émises par les stations antennes-relais de téléphonie mobile ne sont pas démontrés* ». De ce fait, il a conclu que la situation ne permettait pas au maire de Créteil ni de faire usage des pouvoirs de police généraux ni d'invoquer le principe de précaution.

Ainsi, la justice, si elle n'est pas nécessairement « optimiste » comme vous dites, refuse néanmoins de reconnaître les éventuels risques sanitaires qui seraient provoqués par les antennes-relais. De ce point de vue, la décision de la Cour d'Appel de Versailles que vous citez va à l'encontre des interprétations juridiques en vigueur, et je ne peux que m'en réjouir.

Dans l'attente d'un « Grenelle des antennes » promis par le gouvernement, nous serons extrêmement vigilants à l'évolution de la jurisprudence sur cette question des émissions électromagnétiques, et nous espérons qu'elle continuera à conforter la position prise par la ville. Ce sujet d'importance pourra notamment être débattu dans le cadre de notre futur agenda 21 et aboutir si nécessaire à l'élaboration d'une charte de bonne conduite avec les opérateurs.



Question du groupe Les Verts à propos de l'abattage des arbres, de la politique de reboisement et du recyclage des sapins.

Monsieur le Maire,

De nombreux-ses citoyen-ne-s se sont récemment ému-e-s en découvrant que vous aviez fait abattre des arbres dans leur rue. Il est évident que si une réelle dangerosité de certains arbres est démontrée, il faut procéder à leur abattage. Toutefois il est nécessaire d'agir au cas par cas et non opérer un abattage généralisé. Souvent d'ailleurs on ne sait plus si les raisons de l'abattage sont sanitaires ou liées à des projets urbains. Abattre des arbres juste parce qu'ils gênent un projet ou ne concordent pas avec des données techniques d'un bureau d'étude est ressenti par la population comme une manipulation quand elle apprend, à la dernière minute, sur la base d'informations partielles, que les choses ont été décidées sans qu'elle puisse modifier quoi que ce soit. Au minimum, ne pensez-vous pas qu'une information précise et importante des riverain-e-s soit nécessaire ?

Chaque arbre représente à lui seul un écosystème complexe et sophistiqué, oiseau, insecte, air, humidité et leur abattage aura un impact majeur sur l'équilibre environnemental local. Il faudra attendre des années pour que les jeunes sujets replantés, vulnérables eux aussi à toutes sortes de pathologies propres à leur jeunesse et à la pollution, recréent l'harmonie qui existait depuis des années. En tout état de cause, quelle est votre politique de replantation ? Il arrive par exemple que des collectivités s'engagent à replanter deux arbres pour un abattu.

Monsieur le Maire, puisque vous affichez des intentions écologiques, êtes vous prêt à engager une réflexion globale, en concertation avec les habitants, sur le reboisement des rues de Vincennes (quantités,

essences, etc...) ? Et ce en incluant les voies départementales et les abords du château de Vincennes. Car ne considérez-vous pas qu'une politique de développement durable doit concilier les missions de service public et de performance économique avec le respect de l'environnement et du cadre de vie ?

Enfin, pour rester sur ces problématiques liées à la place de l'arbre en ville, vous savez sans doute que chaque année, de nombreux sapins de Noël sont jetés sur la voie publique et doivent être incinérés au même titre que les ordures ménagères, ce qui est coûteux pour la collectivité et contraire au développement durable.

Or certaines collectivités locales ont lancé depuis des années des opérations de recyclage des sapins de Noël.

Des opérations spécifiques permettraient la transformation en broyat, utilisé soit comme paillage directement répandu sur les massifs des jardins, soit comme composant pour la fabrication de compost.

Que fait ou compte faire la ville de Vincennes, maintenant qu'elle se veut exemplaire en matière de développement durable, pour inciter les Vincennois-es à faire un geste écologique et économique en déposant leur sapin dans un espace spécialement aménagé au lieu de l'abandonner dans la rue ?

Réponse de M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la Ville à la question orale de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe des élus Verts "Verts Vincennes 2008"

Madame la Conseillère municipale,

Vous vous êtes émue des abattages d'arbres qui ont pu avoir lieu dans certaines rues de Vincennes et je le comprends.

Mais vous laissez à penser que cet abattage n'était motivé que par la mise en œuvre de projets urbains. Or dans le cadre de l'aménagement des zones apaisées et des pistes cyclables, des études phytosanitaires ont été ordonnées afin de déceler les arbres qui pouvaient être en mauvaise santé. Ainsi les arbres de la rue de la Prévoyance, de la rue Céline Robert et du boulevard de la Libération ont été abattus en raison de **leur état phytosanitaire déplorable** : pourriture au collet, cavités importantes, troncs et branches fortement abîmés. Nous n'avons d'autre choix que d'abattre ces arbres malades.

Pour autant, sachez que chaque arbre abattu est **systématiquement replanté**. Cette année, une quarantaine d'arbres sera ainsi remplacée. Nous avons même choisi l'essence des arbres qui allaient être replantés, pour qu'elle soit le plus adapté à son environnement. Je précise que les spécimens récemment implantés et en bonne santé ont été transplantés ailleurs pour éviter leur abattage.

Par ailleurs, les Charmes qui seront replantés boulevard de la Libération et de la rue Brossolette éviteront les endommagements importants de notre réseau d'assainissement, provoqués par les racines des arbres précédents. Il est d'ailleurs à noter que, dans ce secteur, nous plantons plus d'arbres que nous n'en enlevons.

De plus, comme vous le savez, en ouvrant de nouveaux jardins en 2008, nous avons sensiblement augmenté le nombre d'arbres et de surfaces plantées dans la Ville. J'en profite pour vous informer que nous avons choisi pour la prochaine journée du jardinier le thème de "l'arbre".

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que selon la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les aménagements de voirie doivent être réalisés de manière à permettre l'accessibilité des voiries et espaces publics aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible. Or le trottoir ouest de la rue Céline Robert, entre les rues Massue et Lagny ne l'était pas du fait de l'implantation des arbres avec un cheminement de 1,10 m au droit des arbres et par rapport au pied, au lieu des 1,40 m minimum demandés par les textes. Au-delà de l'état phytosanitaire inquiétant des arbres de cette rue, l'abattage aurait dû être pratiqué **afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer aisément dans nos rues**.

Vous prétendez qu'il y aurait eu une information insuffisante auprès des Vincennois concernant les abattages d'arbres. Contrairement à ce que vous affirmez, une **information importante à été apportée aux riverains**. En effet, un marquage associé avec un affichage sur les arbres, un "papillonnage" sur les voitures, ainsi qu'une distribution dans les boites aux lettres ont été effectués.

Enfin, s'agissant du **recyclage des sapins**, il a d'ores et déjà été demandé aux services d'étudier la possibilité de créer des espaces dédiés au recueillement de sapin afin de pouvoir les recycler. Si l'opération, au regard de l'expérience des communes qui ont mis en place ce dispositif, s'avère concluante, la Ville envisagera sérieusement d'implanter des points de dépôts dédiés à la collecte de sapin pour l'hiver prochain.



Monsieur le maire,

vous n'êtes pas sans savoir que la question de l'intercommunalité est au cœur de l'actualité, notamment du fait des débats et réflexions actuels sur les évolutions à venir dans les compétences et organisations des collectivités territoriales françaises.

Il semble se profiler à plus ou moins court terme une obligation pour les communes d'entrer dans des regroupements intercommunaux. Celles qui n'auraient pas d'elles-mêmes fait cette démarche se verraient contraintes de s'unir par les préfets. Or à ce jour seule une minorité de communes françaises reste hors intercommunalité.

Vincennes est de celles-là. Pour notre part nous le déplorons. Tant qu'à faire, il nous paraîtrait plus souhaitable d'être proactif dans cette démarche que d'attendre le couperet légal et préfectoral. L'intercommunalité a de nombreux atouts en terme de cohérence des politiques publiques par rapport à la réalité des territoires, en terme d'harmonisation entre communes voisines, s'agissant de domaines où les communes ont de toute façon besoin de s'entendre. Par ailleurs, en cette période difficile pour les finances des communes comme des ménages, l'opportunité financière que représente l'intercommunalité (une dotation de l'Etat accrue) peut-elle être à ce point négligée ?

A l'heure où s'ébauche un syndicat d'étude métropolitain, à l'heure où l'ACTEP commence à montrer de sérieuses limites, amenant certaines collectivités et non des moindres, à la quitter, ne pensez-vous pas qu'il est grand temps pour Vincennes de réfléchir à cette question et même de passer à l'action ? Si ces réflexions sont entamées de votre côté, pouvez-vous nous faire part des possibilités auxquelles vous pensez pour « marier » ou du moins « fiancer » Vincennes ?

Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe des élus Verts "Verts Vincennes 2008"

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous attirez l'attention du Conseil municipal sur la question de l'intercommunalité qui, ainsi que vous le soulignez justement, n'a plus à démontrer sa pertinence et son utilité.

Voilà pourquoi, pour ce qui concerne l'Ile-de-France, Vincennes a fait un choix délibéré, un choix qui n'était pas évident au regard de son histoire : nous avons voulu être au cœur du vaste mouvement de recomposition de la carte institutionnelle de l'Ile-de-France.

Vincennes est ainsi l'une des toutes premières communes à avoir répondu positivement à l'initiative lancée par le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, en rejoignant la conférence métropolitaine. Non seulement nous avons choisi de participer à la conférence métropolitaine mais nous en sommes l'un des tout premiers acteurs : Vincennes fait partie du secrétariat permanent de cette instance.

Dois-je vous rappeler également que c'est à Vincennes que la conférence métropolitaine s'est réunie afin d'évoquer, pour la première fois, l'urgence à réformer la gouvernance de l'agglomération parisienne ? Savez-vous également que c'est ici que s'est décidée la réunion des Assises de la Métropole qui a abouti, quelques mois après, à Paris Métropole, syndicat mixte ouvert auquel nous avons adhéré lors du dernier Conseil municipal. Paris Métropole est essentiel à mes yeux car c'est dans ce cadre que s'élaboreront demain les coopérations futures ; Vincennes est au cœur de ce processus.

Vous pourrez peut-être dire que « tout cela est trop large » et que vous préféreriez des intercommunalités de proximité. Parlons-en si vous le voulez bien. Il se trouve que la volonté de Vincennes se heurte parfois à la timidité des communes riveraines. Je prendrais deux exemples si vous me le permettez.

Le premier concerne nos villes riveraines, aux couleurs politiques différentes, réunies dans la même circonscription : Saint-Mandé et Fontenay-sous-Bois. A plusieurs reprises, ces communes ont été approchées pour que nous bâtissions avec elles des intercommunalités de projets et, objectivement, la réaction n'a pas été des plus enthousiastes. Malgré tout, parce qu'il en va de l'intérêt général de nos concitoyens, nous n'abandonnons pas, et j'ai engagé avec le Maire de Fontenay un dialogue constructif afin que nous parvenions, au mois de juin prochain, à l'adoption par nos deux communes d'une charte de coopération intercommunale portant sur des sujets aussi divers que la construction du futur lycée ou les loisirs et la culture.

Le second exemple concerne l'ACTEP, puisque vous le mentionnez vous-même.

Je suis personnellement très attaché à l'ACTEP, dont je suis trésorier : c'est une structure relativement peu formelle mais au savoir-faire reconnu. Sans l'ACTEP, les territoires de l'Est parisien seraient beaucoup moins identifiés par l'Etat et la Région qu'ils ne le sont aujourd'hui. Jean-Paul HUCHON comme Christian BLANC ont publiquement reconnu le rôle positif joué par cette structure. Vous comprendrez donc que je ne puis que déplorer que la nouvelle Maire verte de Montreuil, Dominique VOYNET, ait décidé, dès sa prise de fonction ainsi qu'elle me l'a dit, de se tourner désormais vers la Seine-Saint-Denis et de quitter l'ACTEP hypothéquant gravement l'avenir de cette structure qui, depuis, est perturbée par des combats politiques parfaitement navrants.

Pour conclure, je serais tenté de dire, Monsieur le Conseil municipal, qu'en matière d'intercommunalité, il y a ceux qui en parlent et ceux qui la font. A Vincennes, c'est tous les jours que nous la faisons.

VŒU DU GROUPE DE LA MAJORITÉ "AVEC VOUS POUR VINCENNES"

Les difficultés financières du conseil général du Val-de-Marne font régulièrement l'objet d'articles de presse des plus alarmants et l'élaboration du budget 2009 semble des plus difficile ainsi que le président FAVIER le reconnaît lui-même reportant la responsabilité des impasses sur l'Etat et la crise économique. De ce fait, plusieurs programmes et projets seraient actuellement gelés. Ainsi, les travaux de remise à niveau de plusieurs collèges sont renvoyés à une date ultérieure et la Région Ile-de-France ne parvient pas à conclure un contrat particulier avec le département du Val-de-Marne, qui reste le seul département à ne pas bénéficier de ce type d'outil de cofinancement à ce jour.

Les élus de Vincennes, préoccupés par les conséquences de la mauvaise situation financière du conseil général, forment le vœu que le département du Val-de-Marne accorde la priorité de ses futurs choix budgétaires à des projets relevant véritablement de l'intérêt général et qu'il respecte ses engagements. Précisément, les élus de Vincennes demandent que les travaux du collège Saint-Exupéry, déjà reportés, soient réalisés dans les meilleurs délais et cela pour la sécurité du personnel enseignant et des élèves. En outre, les élus du conseil municipal de Vincennes insistent à nouveau pour le contrat particulier entre la Région et le Département soit conclu dans la plus grande transparence et inclue bien le financement partiel de la phase 2 et 3 de protection phonique contre les nuisances du RER qui traverse à ciel ouvert les communes de Saint-Mandé, de Vincennes et de Fontenay-sous-Bois, sur la base des études en cours de réalisation.